

## Délibération du Bureau de la Conférence des bâtonniers

Samedi 31 mars 2012

### La Conférence des bâtonniers et la Fondation pour le droit continental

*Le Bureau de la Conférence des bâtonniers réuni ce 31 mars 2012 à Paris, 12 place Dauphine,  
après débats faisant suite au rapport établi et présenté par le Président Bernard CHAMBEL*

**décide** à l'unanimité de ses membres moins une abstention :

- **D'INVITER** le Conseil national des barreaux à maintenir sa participation et son engagement au sein de la Fondation pour le droit continental.
- **DE DEMANDER** au Conseil national des barreaux d'établir en relation avec la Conférence des bâtonniers une lettre de mission énonçant précisément les demandes que le Barreau français doit formuler et défendre au sein de la Fondation pour le droit continental en associant le Barreau de Paris à cette démarche.
- **DE PORTER**, dès lors que le Conseil national des barreaux poursuivrait son investissement au sein de la Fondation pour le droit continental, sa participation financière à la somme de 25 000 € pour l'année 2012.

Fait à Paris, le 31 mars 2012



Conférence des Bâtonniers

12 Place Dauphine

75001 PARIS

Tel 01 44 41 99 10

Fax 01 43 25 12 69

[conference@conferencedesbatonniers.com](mailto:conference@conferencedesbatonniers.com)